

PROCÈS-VERBAL DE LA 216^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

Le 29 septembre 2022, de 8 h 30 à 16 h 30 (HE)

Réunion en mode hybride au Fairmont Château Laurier, à Ottawa (Ontario) et via Zoom

Les administrateurs suivants sont présents :	
K. Baig, présidente, Québec N. Hill, présidente élue, Ontario D. Chui, président sortant, Ontario A. Anderson, Yukon N. Avila, Alberta E. Barber, Saskatchewan A. Baril, Québec M. Belletête, Québec C. Bellini, Ontario V. Benz, Alberta (en mode virtuel) C. Cumming, Nouvelle-Écosse	A. English, Colombie-Britannique S. Jha, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut T. Joseph, Alberta D. Nedohin-Macek, Manitoba M. Rose, Nouveau-Brunswick D. Spracklin-Reid, Terre-Neuve et Labrador M. Sterling, Ontario N. Turgeon, Québec J. Van der Put, Alberta M. Wrinch, Colombie-Britannique
Administrateurs absents :	
G. Connolly, Île-du-Prince-Édouard.	A. Arenja, Ontario
Conseiller présent :	
P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia, au nom de L. Daborn, présidente, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil :	
M. A. Hodges, présidente, BCCAG P. Klink, présidente, BCAPG	G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate générale et secrétaire générale
Observateurs présents :	
N. Colucci, président, PEO L. Daborn, chef de la direction, AIGNB K. Deluzio, président, DDIC L. Doig, présidente, APEGA K. King, directrice générale, Engineers Yukon G. Koropatnick, chef de la direction, Engineers Geoscientists MB J. Landrigan, chef de la direction et registraire, Engineers PEI V. McCormick, directeur général et registraire, NAPEG	J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA C. Park, présidente, Engineers & Geoscientists BC M. Paul-Elias, présidente, AIGNB D. Pothier, présidente, Engineers Nova Scotia M. Sherren, vice-président, Engineers PEI A. Silk, président, Engineers Geoscientists MB H. Yang, chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO
Membres du personnel présents :	
R. Gauthier, adjointe de direction M. Falle, gestionnaire, Liaison avec les organismes de réglementation R. Melsom, gestionnaire, BCCAG D. Menard, directeur, Finances M. Ouellette, gestionnaire, Planification stratégique et opérationnelle	S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques H. Theelen, directrice, Planification stratégique et Excellence organisationnelle M. Warken, gestionnaire, BCAPG E. West, gestionnaire, Gouvernance et Services au conseil

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La présidente K. Baig ouvre la réunion à 8 h 32 (HE). Elle accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2022-09-1D

Présentée et appuyée

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

Les règles et normes de la réunion, qui figurent dans le cahier de travail, sont passées en revue.

Minute de diversité : K. Baig rappelle que le 30 septembre est la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation ainsi que la Journée du chandail orange. Elle indique que pour mieux comprendre la vérité et l'histoire, on peut trouver des informations sur l'histoire de la colonisation et de la résistance autochtone dans l'[Encyclopédie canadienne](#).

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) Liste des mesures de suivi

La liste a été distribuée à l'avance et aucune mesure de suivi n'est en suspens.

b) Liste de présence des membres du conseil

La liste a été distribuée à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport de la présidente

Le rapport détaillé a été distribué à l'avance. On demande à E. Spence de faire le point sur les priorités qui sont ressorties de l'atelier stratégique du conseil qui a eu lieu en juin. On signale que de nombreux éléments ont été intégrés dans les plans de travail des comités présentés pour approbation à cette réunion.

2.2 Rapport du chef de la direction

G. McDonald indique que son courriel hebdomadaire envoyé aux parties prenantes contient toutes les mises à jour pertinentes du chef de la direction et qu'il n'y a rien d'autre à ajouter.

Aucune question n'est soulevée.

2.3 Certificat de conformité aux lois législative

G. McDonald présente le certificat de conformité aux lois qui a été distribué au préalable. Il fait remarquer qu'il s'agit pour Ingénieurs Canada d'une nouvelle pratique servant à attester que l'organisme se conforme à toutes ses exigences législatives. Cette information sera fournie au conseil chaque année en septembre.

Aucune question n'est soulevée.

2.4 Rapport de rendement intermédiaire pour le TR2

G. McDonald indique qu'au deuxième trimestre du plan stratégique 2022-2024, la majorité des priorités sont en voie d'achèvement. Il attire l'attention sur les points suivants :

- PS1.1, *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément* : un retard a été constaté en raison du fait qu'une nouvelle approche de projet a été élaborée et que l'on a élargi la consultation à d'autres participants, ce qui a nécessité un ajustement du calendrier.

- PS1.3, *Soutenir la réglementation des nouveaux domaines d'exercice* : un retard a été constaté en raison du manque de ressources en personnel dans ce domaine, mais il a été précisé que la priorité devrait être remise sur les rails sous peu.

Aucune question n'est soulevée, mais on félicite le chef de la direction et son personnel pour avoir donné aux administrateurs et administratrices la possibilité de poser des questions et d'en apprendre davantage sur les diverses priorités stratégiques lors de la séance « Ask Me Anything » (« Demandez-moi n'importe quoi ») qui a eu lieu la veille.

2.5 Rapport du Groupe des chefs de direction

P. Mann présente le rapport, en faisant le point sur les réunions du Groupe des chefs de direction qui se sont tenues plus tôt dans la semaine. Le départ à la retraite imminent du chef de la direction et registraire de PEO, Johnny Zuccon, a été souligné, et sa contribution à la profession d'ingénieur a été célébrée.

P. Mann indique que les discussions du groupe ont porté principalement sur les échanges internationaux d'étudiants : le groupe est d'avis que le conseil devrait prendre des mesures pour orienter le BCAPG sur cette question. Plus précisément, les chefs de direction aimeraient que le BCAPG s'engage à produire l'énoncé d'interprétation nécessaire sur cette question d'ici décembre 2022.

Une discussion approfondie s'ensuit, dont voici les points saillants :

- On fait remarquer que bon nombre des priorités stratégiques d'Ingénieurs Canada dépendent de l'harmonisation nationale, et on demande au Groupe des chefs de direction de préciser comment il gère cette initiative. P. Mann répond que les chefs de direction tentent de travailler de concert afin de créer une transition harmonieuse pour les ingénieurs qui veulent exercer leur profession dans tout le pays, mais que, compte tenu de certains défis législatifs, les règles du jeu diffèrent d'une province à l'autre. Les petits organismes de réglementation apprécient l'harmonisation parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour s'attaquer seuls aux problèmes. D'autres organismes de réglementation, dont les plans et les processus sont bien établis, sont prêts à collaborer, mais il est difficile de les détourner des objectifs déjà fixés.
- En ce qui concerne les programmes internationaux d'échange d'étudiants :
 - La nature de l'exemption approuvée par les chefs de direction est expliquée : il est proposé que les étudiants de premier cycle en génie qui participent à des échanges internationaux soient autorisés à faire comptabiliser les UA obtenues à l'étranger comme des UA ayant été enseignées par un professeur titulaire d'un permis d'exercice (c'est-à-dire à les comptabiliser comme des « UA spécifiées »), même si ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une exception de deux ans, limitée dans le temps, aux normes relatives aux UA spécifiées.
 - P. Mann indique que les chefs de direction aimeraient que des restrictions soient imposées en ce qui a trait aux années pendant lesquelles les étudiants peuvent aller à l'étranger et il précise que les échanges ne pourraient pas avoir lieu pendant la première ou la dernière année d'études.
 - On demande à P. Klink quelle est la position du BCAPG. Elle indique que le point d'achoppement n'est pas seulement les UA, mais aussi les UA spécifiées. Le Groupe des chefs de direction ne s'est pas encore prononcé sur le rôle du permis d'exercice dans la formation en génie, et le BCAPG attend donc d'avoir une orientation à cet égard. Le BCAPG croit qu'une exemption de deux ans fonctionnerait et il a mis sur pied un groupe de travail pour aborder les points qu'il jugeait manquants (c.-à-d. des directives précises sur la façon d'évaluer l'équivalence des cours et les qualifications de l'enseignant à l'établissement d'enseignement supérieur de l'étranger). Elle ajoute que le BCAPG ne veut pas élaborer un énoncé d'interprétation qui ne fonctionnera pas pour DDIC, et croit que le BCAPG sera en mesure d'examiner et d'approuver l'énoncé requis en février 2023.

- K. Deluzio remercie le Groupe des chefs de direction pour son appui et le BCAPG pour son désir de collaborer sur cette question.
- En réponse à une question, on signale que les UA spécifiées sont requises depuis les années 1990.

Au cours de la discussion, S. Price envoie aux administrateurs et administratrices un courriel qui contient les documents que le BCAPG a examinés lors de sa réunion de septembre sur la question des échanges internationaux d'étudiants. Il s'agit d'une note de breffage, de la note de service du Groupe des chefs de direction appuyant la proposition de DDIC, datée du 13 juillet 2022, de la proposition de DDIC et du document de travail du BCAPG sur les échanges internationaux.

La présentation par diapos a été publiée dans le site des documents de réunion.

MESURE DE SUIVI : La présidente K. Baig enverra une lettre à la présidente du BCAPG pour souligner que le conseil s'attend à ce que l'énoncé d'interprétation sur les échanges internationaux d'étudiants soit présenté pour approbation à la réunion de février du BCAPG.

MESURE DE SUIVI : P. Klink fera le point en ce qui concerne l'élaboration de l'énoncé d'interprétation sur les échanges internationaux d'étudiants lors de la réunion de décembre du conseil d'Ingénieurs Canada. À cette réunion, le conseil s'attend à recevoir l'assurance que l'énoncé d'interprétation est bien avancé et pourra être examiné et approuvé en février.

2.6 Rapport du Groupe des présidents

A. Silk, président d'Engineers and Geoscientists Manitoba, présente au conseil le compte rendu de la réunion du Groupe des présidents du 28 septembre, à laquelle étaient représentés tous les organismes de réglementation. Les commentaires suivants sont formulés :

- En ce qui concerne la demande de soutien supplémentaire que pourrait fournir Ingénieurs Canada pour l'administration des réunions du Groupe des présidents, on fait observer que le conseil a demandé à l'organisme de *faciliter* les réunions du groupe, non de les *soutenir*, puisque les présidents des organismes de réglementation ne font pas partie de la structure de gouvernance d'Ingénieurs Canada. Un site Microsoft Teams a été mis en place pour les membres du Groupe des présidents afin de faciliter la continuité et l'échange d'information. On suggère la possibilité pour le groupe de nommer une personne, qui pourrait être le président sortant ou le président d'un organisme de réglementation, à la présidence du groupe pour une période d'un an plutôt que de faire alterner la présidence à chaque réunion, ce qui pourrait accroître le partage des connaissances et l'efficacité des réunions.
- C. Bellini, président du Groupe de travail sur la collaboration, s'engage à assister à la prochaine réunion du Groupe des présidents et à y faire une présentation sur les travaux de son groupe.

La présentation par diapos a été publiée dans le site des documents de réunion.

MESURE DE SUIVI : La présidente et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada discuteront de la demande de soutien supplémentaire du Groupe des présidents pour ses réunions et soumettront la question au conseil.

3. **Ordre du jour de consentement**

3.1 Approbation des procès-verbaux

- a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 27 mai 2022 soit approuvé.
- b) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 20 juin 2022 soit approuvé.

3.2 Approbation des plans de travail des comités et des groupes de travail

- a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2022-2023 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.
- b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2022-2023 du Comité sur la gouvernance.

- c) QUE le conseil approuve le plan de travail 2022-2023 du Comité des ressources humaines.
- d) QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le plan de travail du Groupe de travail sur le plan stratégique 2022-2024.
- e) QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le plan de travail du Groupe de travail sur la collaboration 2022-2023.

3.3 Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG et du BCCAG

- a) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2023-2024.
- b) QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2023-2024.

3.4 Guide sur l'équité pour les femmes dans les milieux de travail

QUE le conseil approuve le nouveau Guide sur l'équité pour les femmes dans les milieux de travail, sur recommandation du BCCAG.

Motion 2022-09-2D

Présentée et appuyée

QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.4) soient approuvées au moyen d'une seule motion.

Adoptée

4. Affaires / décisions du conseil

4.1 Budget préliminaire

D. Nedohin-Macek présente le budget préliminaire de 2023 en l'absence du président du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR), A. Arenja, en précisant qu'il n'est présenté pour l'instant qu'à titre d'information et de discussion. Voici ses points saillants :

- Les augmentations de salaire du personnel seront basées sur la révision de l'échelle salariale pour les employés dont le salaire ne se situe pas dans la fourchette de taux de leur poste. Les employés dont le salaire se situe dans la fourchette de taux correspondant à leur poste recevront une augmentation de 6,9 %, selon l'indice des prix à la consommation (IPC).
- Dans l'ensemble, le reste des dépenses d'exploitation n'augmentera pas plus que le taux de 6,9 % de l'IPC.
- Le budget préliminaire prévoit au total des revenus de 11,2 millions de dollars, des dépenses d'exploitation de 12,3 millions de dollars, des dépenses de projet de 4,3 millions de dollars et des dépenses en immobilisations de 68 000 dollars.
- Il en résulte un déficit prévu de 5,3 millions de dollars et un solde de réserves non affectées de 7,9 millions de dollars (10,5 millions de dollars, y compris la partie de PEO du programme d'affinité de TD).
- Le Comité FAGR recommande que les frais de cotisation par personne de 2025 soient maintenus à 8 \$ par inscrit, ce qui se traduira par un solde de réserves non affectées de 5,1 millions de dollars à la fin de 2025.

Points mentionnés et abordés lors de la discussion qui s'ensuit :

- La documentation était très claire et facile à comprendre.
- En réponse à une question visant à savoir si le « fonds général pour imprévus » est établi pour couvrir les flux de trésorerie nécessaires à la liquidation des activités sur une période de trois mois, si cela s'imposait, G. McDonald indique qu'Ingénieurs Canada ne dispose pas de fonds à cette fin précise, mais qu'il existe des réserves non affectées qui assureraient des flux de trésorerie suffisants pour poursuivre les activités. D. Menard précise que l'organisme dispose d'un fonds de réserve affecté et d'un fonds

pour imprévus (de 2,5 millions de dollars, ce qui couvrirait trois mois de flux de trésorerie), et que ces fonds s'ajoutent aux réserves non affectées.

- Une discussion a lieu sur la position de PEO concernant les revenus d'affinité. G. McDonald rappelle les faits et N. Hill mentionne que les récentes discussions du conseil de PEO à ce sujet progressent. On fait remarquer que l'approche prudente d'Ingénieurs Canada en matière de budgétisation, qui suppose notamment que l'argent des commandites de PEO ne sera pas versé à Ingénieurs Canada, est judicieuse et devrait être maintenue.
- Une question est soulevée concernant l'indice IPC et son impact sur l'enveloppe salariale du personnel au cours de l'année à venir, et les mesures qui seraient envisagées si l'IPC était inférieur ou négatif pour l'exercice budgétaire 2024. Il est précisé que si l'IPC est négatif, les hausses salariales ne seront pas récupérées, mais que les salaires seront lissés sur les années suivantes. L'IPC est calculé au même moment chaque année (avril), de sorte qu'une période constante de 12 mois est mesurée d'une année sur l'autre.

4.2 Prolongation de la durée du prochain plan stratégique

N. Hill présente le raisonnement justifiant la prolongation de la durée du prochain plan stratégique de trois (3) à cinq (5) ans. Elle explique que le fait d'entamer l'élaboration d'un nouveau plan stratégique et de choisir des priorités alors qu'un autre plan vient d'être mis en œuvre ne permet pas de tirer parti des leçons retenues ni savoir si les travaux ont été couronnés de succès ou pas. Elle fait également remarquer que plusieurs organismes de réglementation étalent leur plan stratégique sur une période de plus de trois (3) ans.

Il n'y a aucune question ni discussion sur cette motion.

Motion 2022-09-3D

Présentée et appuyée

QUE le conseil, sur recommandation du Groupe de travail sur le plan stratégique, prolonge la durée du prochain plan stratégique de trois (3) à cinq (5) ans.

Adoptée

4.3 Révision des politiques du conseil

A. English donne un aperçu des recommandations du Comité sur la gouvernance. Elle indique que des modifications ont été apportées à la politique 6.4 du conseil, *Mandat du Comité FAGR*, afin d'y inclure une mention du nouveau processus d'approbation des hypothèses budgétaires, que le conseil a approuvé en mai. Elle fait également savoir que le profil de risques de l'organisation ne sera plus présenté à la réunion d'avril du conseil, mais à son atelier de juin, et explique la raison d'être de ce changement.

Elle informe par ailleurs le conseil que le Comité sur la gouvernance examine la politique 7.13 du conseil, *Vaccination pour les réunions en personne* à chacune de ses réunions afin de s'assurer que cette politique demeure conforme aux directives actuelles en matière de santé publique, et qu'aucun changement n'a été proposé lors de la dernière réunion.

Motion 2022-09-4D

QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :

i. 7.7, Investissements

ii 6.4, Mandat du Comité FAGR

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

5. Rapports

Les comités du conseil présentent leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada et dans les dossiers de réunion des administrateurs et administratrices sur la plateforme OnBoard.

5.1 BCAPG

P. Klink fait le point au nom du BCAPG et présente le plan de travail proposé pour 2023, qui sera soumis à l'approbation du conseil en décembre. Les commentaires suivants sont formulés :

- On remercie le BCAPG pour son vaste travail, en reconnaissant le rôle essentiel qu'il joue à Ingénieurs Canada.
- En réponse à une question sur la différence entre le travail du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément (Comité RA) et le travail actuellement effectué dans le cadre de la PS1.1, *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément*, S. Price explique que le travail du Comité RA est axé sur l'efficacité opérationnelle et implique une évaluation annuelle du programme, tandis que la PS1.1 comprend un examen de l'ensemble du système d'agrément. Le Comité RA a été créé dans le cadre d'une priorité du plan stratégique précédent, à savoir l'évaluation annuelle du programme d'agrément. La valeur du projet de responsabilité en matière d'agrément repose sur le fait qu'il fournit des données et des preuves permettant de déterminer si le BCAPG atteint les objectifs qu'il s'est fixés aux yeux des principales parties prenantes de l'agrément. Des sondages sont envoyés aux organismes de réglementation, mais aussi à tous les programmes qui ont fait l'objet d'une visite d'agrément, afin de permettre au BCAPG de repérer les points problématiques qui doivent être traités. Le Comité RA contribue à l'amélioration organisationnelle et à la gestion de la qualité et travaille sur une base continue. Dans le cadre de l'actuelle priorité PS1.1, le conseil a demandé à Ingénieurs Canada d'examiner en profondeur si ce qui est fait en matière d'agrément est vraiment adéquat. Cela suppose un examen de haut niveau et une analyse du système dans son ensemble.
- En ce qui concerne les programmes internationaux d'échange d'étudiants :
 - On fait observer que la demande vise à mettre en place une exemption de deux ans aux exigences en matière d'UA spécifiées, ce qui est simple et ne semble pas nécessiter un examen approfondi. Il est suggéré que le BCAPG se concentre sur une solution rapide à court terme, l'examen approfondi pouvant être effectué plus tard.
 - P. Mann précise que les chefs de direction reconnaissent que la valeur et le but du permis d'exercice constituent une question importante qui doit être résolue à long terme, par le biais de la PS1.1. Il ajoute toutefois qu'à court terme, les chefs de direction acceptent le risque que certaines UA soient enseignées par des ingénieurs non canadiens pendant la période d'exemption de deux ans.
 - En réponse à une question concernant le soutien dont le BCAPG aurait besoin (de la part du conseil ou du personnel) pour accélérer l'exemption relative aux échanges internationaux d'étudiants afin d'en permettre la mise en œuvre avant février, P. Klink indique que cela prendra du temps, puisque le BCAPG est composé de bénévoles. G. McDonald confirme que le personnel fournira tout le soutien nécessaire pour aider le BCAPG à faire avancer cette initiative.
 - Le BCAPG a le pouvoir de prendre une décision, sans directive du conseil, sur l'exemption en question. Cela suppose de préparer un énoncé d'interprétation.
 - Il est précisé que l'échéance de février, indiquée par P. Klink comme étant la date la plus proche à laquelle le BCAPG pourrait finaliser son travail sur cette question, doit coïncider avec la réunion de février du BCAPG, date à laquelle le BCAPG approuverait l'énoncé d'interprétation proposé.

5.2 BCCAG

M.A. Hodges fait le point au nom du BCCAG et présente le plan de travail proposé pour 2023, qui sera soumis à l'approbation du conseil en décembre.

On félicite le BCCAG et le personnel pour leur travail concernant le Guide sur l'équité pour les femmes dans les milieux de travail. On fait remarquer qu'une grande partie des commentaires reçus sur le guide semble avoir été intégrée et que le produit final répond vraiment aux attentes. R. Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG, indique que la stratégie de communication visant à diffuser et à publiciser le guide le plus largement possible devrait être élaborée d'ici la fin du mois d'octobre, le lancement étant prévu en novembre.

5.3 Comité FAGR

D. Nedohin-Macek présente le compte rendu du Comité FAGR. Aucune question n'est soulevée.

5.4 Comité sur la gouvernance

A. English présente le compte rendu au nom du Comité sur la gouvernance. Aucune question n'est soulevée.

5.5 Comité des ressources humaines (RH)

M. Wrinch présente le compte rendu au nom du Comité RH. Aucune question n'est soulevée.

5.6 Groupe de travail sur le plan stratégique (GTPS)

N. Hill présente le compte rendu au nom du GTPS. Aucune question n'est soulevée.

5.7 Groupe de travail sur la collaboration (GTC)

C. Bellini donne un aperçu des activités du GTC. Une question d'ordre général est posée : qu'est-ce qui peut être fait pour rationaliser et coordonner les nombreuses consultations en cours (par exemple, pour l'élaboration du prochain plan stratégique, les consultations dans le cadre de la priorité stratégique liée à l'agrément et le projet de collaboration et d'harmonisation)? En ce qui concerne la consultation du GTC, l'approche du groupe est de rédiger un texte convaincant pour expliquer pourquoi les organismes de réglementation devraient participer aux consultations, au lieu de leur imposer de le faire. On pense que les organismes de réglementation sont motivés à participer.

5.8 Champion 30 en 30 du conseil

T. Joseph fait le point. On félicite PEGNL d'être la première zone de compétence à avoir atteint 30 % de nouvelles ingénieures titulaires d'un permis d'exercice en 2021. Les commentaires suivants sont formulés :

- On rappelle au conseil que le BCCAG a élaboré un nouveau guide pratique qui offre une perspective ascendante sur ce sujet. On suggère que le réseau 30 en 30 en fasse la promotion et l'utilise librement.
- Il faudrait peut-être faire preuve de plus de créativité dans le système d'attribution de permis pour reconnaître les candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme agréé par le BCAPG.
- Les informations les plus récentes sur les travaux du Troost Institute for Leadership Education in Engineering (ILead) de l'Université de Toronto ont été fournies par le biais de l'infolettre mensuelle 30 en 30. Le personnel d'Ingénieurs Canada cherche de quelle façon les membres du conseil pourraient s'abonner à ce bulletin.

5.9 Rapport annuel sur les activités de représentation

G. McDonald présente le rapport annuel sur les activités de représentation. Aucune question n'est soulevée.

6. Prochaines réunions

Le calendrier des prochaines réunions du conseil est le suivant :

- 12 décembre 2022 (virtuelle)
- 23 février 2023 (Ottawa, ON)
- 5 avril 2023 (virtuelle)
- 26 mai 2023 (Halifax, N.-É.)
- 19 juin 2023 (à confirmer)

On demande que les futures réunions d'automne du conseil soient fixées à une date plus éloignée du 30 septembre, Journée de la vérité et de la réconciliation, afin que les membres du conseil puissent participer aux événements organisés à cette occasion dans leurs provinces et territoires respectifs.

7. Séances à huis clos

7.1 Administrateurs et administratrices du conseil et personnel

Motion 2022-09-5D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et la vice-présidente directrice, Affaires réglementaires.

Adoptée

7.2 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2022-09-6D

Présentée et appuyée

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

8. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 13 (HE).

Procès-verbal rédigé par E. Spence, avocate générale et secrétaire générale au nom de :

Kathy Baig, ing., présidente